



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question au Gouvernement n° 295

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin pour une question courte.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, on procède actuellement dans les académies à des recrutements dans le cadre des emplois-jeunes. Chaque académie dispose d'un contingent de 400 à 500 postes, que les inspecteurs affectent en fonction des nécessités et des urgences signalées par les chefs d'établissement.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Alors que le financement de ces emplois repose à 20 % sur le budget de votre ministère, rien n'y a été affecté dans le projet de loi de finances pour 1998. Il semblerait que vous comptiez financer votre quote-part par un redéploiement des moyens existants, c'est-à-dire par des économies sur d'autres postes.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles instructions vous allez donner aux responsables des académies et nous indiquer les lignes budgétaires qui seront amputées afin de permettre le bouclage du financement de ces emplois-jeunes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, pour une réponse aussi brève que la question.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Comme vous l'avez souligné, monsieur le député, les emplois-jeunes dans l'éducation nationale sont une réalité - il y en a aujourd'hui 25 000 - et ils rendent des services multiples. Dans les collèges où ils sont affectés, par exemple, la violence décroît.

Ces emplois-jeunes ne sont donc pas des artefacts mais des éléments essentiels d'une politique de rénovation de l'éducation nationale.

M. Philippe Auberger. Sur quel chapitre seront-ils financés ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons voulu que leur financement soit un acte de solidarité nationale. C'est pourquoi le financement des 20 % à notre charge est assuré, d'une part sur les heures complémentaires qui étaient payées pour 42 semaines alors qu'il n'y en avait que 36 effectives depuis de nombreuses années, et, d'autre part, par un redéploiement du fonds de fonctionnement interne du ministère.

Je souhaite que les entreprises accomplissent un effort comparable à celui du ministère de l'éducation nationale pour, dans un effort de solidarité nationale, réduire ce fléau qu'est le chômage. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Germain Gengenwin](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 295

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 156

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 1998